



AVIS PUBLIC

est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le règlement d'emprunt mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2024, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 novembre 2024 :

Règlement numéro 2024-04 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce 20 novembre 2024.

Directeur général
et greffier-trésorier

Gabriel Therrien

PUBLIC NOTICE

is hereby given to all who may be concerned that the loan by-law mentioned below, adopted by the Municipal Council of the Municipality of Mille-Isles at a regular sitting held October 2, 2024, and approved by the Minister of Municipal Affairs and Housing on November 14, 2024:

Loan by-law 2024-04 concerning a loan by-law decreeing expenditures and a loan of \$139,052 for the acquisition of self-contained breathing apparatus and continuous supervision equipment

This by-law shall come into force today.

The by-law is deposited at the office of the undersigned where any interested person can review it during opening hours.

Given in Mille-Isles, November 20, 2024

Director general
Clerk-treasurer